

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 15/16: Restaurer Fallingwater

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des solutions à la hauteur des défis d'Expo.02

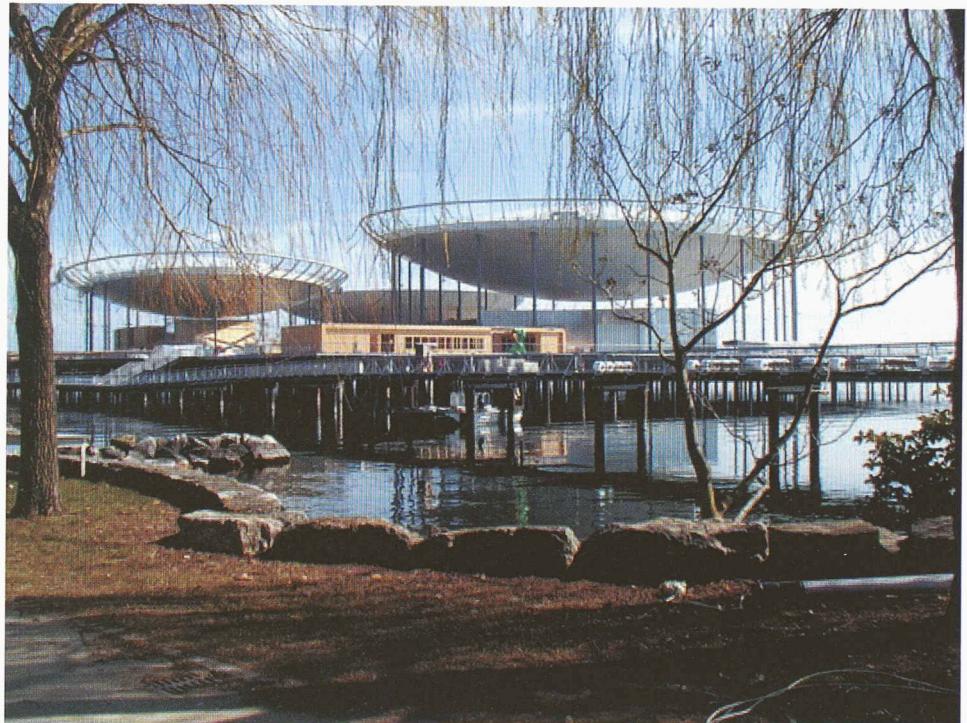


Plate-forme et passerelle de l'arteplage de Neuchâtel

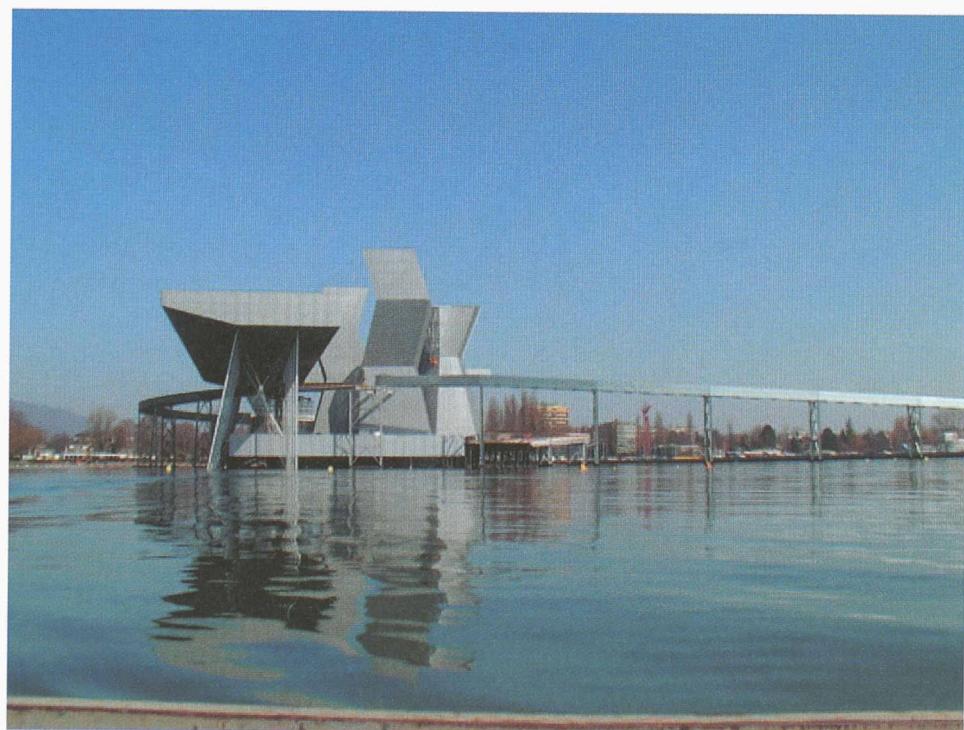


Plate-forme, passerelle et colonnes de l'arteplage de Biel

ZM
CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES
ZWÄHLEN & MAYR SA
Z 1880 AIGLE
CH-1880 AIGLE
T + 41 24 468 46 46
F + 41 24 468 46 00
www.zwahlen.ch

COMMUNE DE THÔNEX

CONCOURS D'ARCHITECTURE

Concours de projet d'architecture à deux degrés – Ecoles Tronchet et de Marcellly :
Démolition partielle ou totale des écoles actuelles; reconstruction partielle ou totale d'un groupe scolaire complet, des locaux annexes, d'une école de musique et d'une crèche.

1. **Organisateur et Maître de l'ouvrage :** commune de Thônex, 58 chemin du Bois-des-Arts, 1226 Thônex. Ouverture de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 16 h 30). Tél. 022 869 39 00, Fax 022 869 39 01, e-mail : info@thonex.ch
2. **Type de procédure :**
 - concours de projet à deux degrés
 - adjudication soumise à l'accord GATT/OMC, l'AIMP, et au règlement SIA 142.
3. **Objet :** Démolition partielle ou totale des écoles actuelles; reconstruction partielle ou totale d'un groupe scolaire complet, de locaux annexes, d'une école de musique et d'une crèche.
Concours de projets à deux degrés. Le premier degré correspond aux prestations d'architectes pour une recherche de parts. Le second degré correspond aux prestations d'architectes pour un avant-projet avec conseils d'ingénieurs civils et d'ingénieurs en installation.
4. **Prix, mentions éventuelles et indemnités :** Le jury dispose d'une somme globale de CHF 180 000.– T.T.C. (définie selon art. 17.1 du règlement SIA 142) à partager entre 4 à 6 prix. Le 20% de la somme globale peut être réservé à des mentions éventuelles.
De cette même somme, un montant de CHF 90 000.– T.T.C. sera réparti à parts égales entre tous les concurrents dont le projet aura été admis au jugement du second degré, à titre d'indemnité. Un projet mentionné au 1^{er} rang peut être recommandé par le jury pour la poursuite des études selon l'art. 22.3 du règlement SIA 142.
5. **Délais :**
Retrait des documents : dès le 14 août 2002
Visite des lieux : le 30 août à 16 h
Questions des concurrents : 13 septembre 2002
Réponses aux concurrents : 23 septembre 2002
Rendu des projets premier degré : 1^{er} novembre 2002
Jugement premier degré : 7-8 novembre 2002
Questions deuxième degré : 6 décembre 2002
Réponses deuxième degré : 12 décembre 2002
Annonce des projets retenus pour le deuxième degré : 15 décembre 2002
Rendu des projets deuxième degré : 7 mars 2003
Jugement : 18 mars 2003
Remise des prix : 9 avril 2003
Exposition : 9-19 avril 2003
6. **Statut juridique particulier des candidats :** le concours est ouvert à tous les architectes établis en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, pour autant qu'ils remplissent l'une des deux conditions suivantes au moment de leur inscription:
 - être porteurs, à la date d'inscription au présent concours, du diplôme de l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (IAUG et EAUG), des Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne ou de Zurich (EPF), de l'Académie d'architecture de Mendrisio ou des Hautes écoles spécialisées (HES ou ETS), ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence.
 - être inscrits au registre A ou B du REG (fondation suisse des ingénieurs, architectes et des techniciens) ou à un registre étranger équivalent.
7. **Délais d'inscription :** les inscriptions doivent se faire par écrit à l'adresse de l'organisateur. Une copie du récépissé attestant du versement de la finance d'inscription de CHF 100.– devra être jointe à l'inscription. Ce versement doit être fait sur le compte CCP N° 12-1716-9 avec la mention « Commune de Thônex, concours école de Marcellly ».
8. **Remise des projets :** les projets seront remis ou envoyés sous couvert de l'anonymat, franco de port, au secrétariat du concours jusqu'au 1^{er} novembre 2002 à 16 h. En cas d'envoi postal, la date et l'heure du timbre postal feront foi (avant minuit du 1^{er} novembre 2002).
9. **Composition du Jury :**
Président: M. D. Zanghi, Architecte SIA
Vice-président: M. J.C. Zogg, Conseiller Administratif Commune de Thônex
Membres: M. C. Piazzalunga, Maire de Thônex – M. O. Favre, Président de la commission de des travaux de la commune de Thônex – M. C. Paychère, Président de la commission des écoles de la commune de Thônex – M^{me} M. Renaud, Inspectrice DIP – M. M.-P. Broennimann, Conseiller municipal Commune de Thônex – M. C. Stendardo, Architecte SIA – M. P. Tanari, Architecte FAS-SIA – M. Ch. Exquis, Architecte SIA – M^{me} S. Nemec-Piguet, Architecte, chef du Service des Monuments et des sites DAEL – M. M. Rappini, Architecte SIA – M^{me} H. Kikuchi, Paysagiste
Suppléants: M^{me} C. Raffaele, Architecte SIA – M^{me} D. Constantin, Conseiller municipal Commune de Thônex
10. **Critères de choix :**
Pour le premier degré:
 - l'adéquation du projet aux objectifs du concours
 - le rapport du projet au site et aux éléments existants ou maintenus
 - la qualité spatiale et architecturale des bâtiments
 - la qualité spatiale et volumétrique des aménagements extérieurs et leur rapport aux espaces publics
 - l'intégration et l'articulation des abords de l'école à la piscine, au parc de l'îlot, aux parcours, à l'avenue Tronchet et à la salle des fêtes
 - la valeur fonctionnelle des aménagements extérieurs et des locaux.Ces critères ne sont pas exhaustifs. Ils ne seront pas nécessairement considérés dans l'ordre mentionné ci-dessus.
Pour le second degré:
 - l'adéquation du projet aux objectifs du concours
 - le rapport du projet au site et aux éléments existants ou maintenus
 - la qualité spatiale et architecturale des bâtiments
 - la qualité spatiale et volumétrique des aménagements extérieurs et leur rapport aux espaces publics
 - l'intégration et l'articulation des abords de l'école à la piscine, au parc de l'îlot, aux parcours, à l'avenue Tronchet et à la salle des fêtes
 - la valeur fonctionnelle des aménagements extérieurs et des locaux
 - la conception de décloisonnement
 - la qualité des parcours intérieurs et des constructions
 - l'économie du projet (construction et exploitation)
 - la prise en considération des aspects écologiques et énergétiques.Ces critères ne sont pas exhaustifs. Ils ne seront pas nécessairement considérés dans l'ordre mentionné ci-dessus.

EXPOSITION

Forum d'architectures Lausanne – Villamont 4
Jeudi 15 août au 29 août 2002

Heures d'ouvertures: lu-ve 17 h - 19 h et sa 14 h - 17 h

Projets du concours d'architecture à deux degrés organisé en avril 2002 par la Ville de Nyon et l'Etat de Vaud en vue de la mise en valeur des vestiges archéologiques et construction d'un lieu de visite et de spectacle pour l'amphithéâtre romain de Nyon

Dans ce cadre: Lundi 26 août 2002 à 18 h.

TABLE RONDE *

Débat public sur la problématique particulière du concours et l'évaluation écologique des projets

En présence de:

- M. Jean-Christophe Châtillon, président de la Commission des concours et appels d'offres SIA
- M. Francesco Della Casa, rédacteur en chef Revue Traçés
- M. Christophe Mercier, auteur de l'évaluation écologique des projets
- M. Bernard Pahud, lauréat du concours
- M. Eric Perrette, architecte cantonal, président du jury
- M^{me} Monique Voélin, cheffe du Service de la Culture de la Ville de Nyon
- M. Denis Weidmann, archéologue cantonal

* Entrée libre, mais inscription préalable souhaitée par e-mail: info.sb@sb.vd.ch



TRYBA® Fenêtres pour la vie

Première mondiale!

Finie, la corvée de nettoyage des vitres!

Les fenêtres TRYBACLEAN® sont autonettoyantes et rendent superflu tout lavage à la main. Les rayons UV décrochent les saletés de la surface et aussi la pluie se charge de les évacuer. Le nettoyage se fait donc 365 jours par an et 24 h/24!

* Un produit Pilkington®, le plus grand fabricant de verre du monde.

TRYBA – Le leader européen de la fenêtre avec sa production suisse à Matran/FR.

Rendez-vous visite dans l'une de nos filiales:

TRYBA MATRAN SA, Route des Muëses 3, 1753 Matran, matran@tryba.ch
TRYBA ST. GALLEN AG, Lerchenfeldstrasse 29, 9016 Saint-Gall, st.gallen@tryba.ch
TRYBA BADEN, im Langacker 20, 5405 Baden-Dättwil, baden@tryba.ch
TRYBA LANGENTHAL, Bahnhofstrasse 2a, 4900 Langenthal, langenthal@tryba.ch

Tél. 0844 100 100
www.tryba.ch